



Société Belge de Médecine Hyperbare et Subaquatique asbl
Belgische Vereniging voor Overdruk- en OnderwaterGeneeskunde vzw



12 octobre 2019

Le plongeur et la loi – responsabilité civile et pénale

Auditoire de l'Hôpital Militaire

OUVERT A TOUS

Hôpital Militaire Reine Astrid
Rue Bruyn, 1120 Bruxelles (Neder-over-Heembeek)

Journée scientifique

Le matin

La matinée sera consacrée à des présentations sur les aspects légaux des différentes phases de "la plongée": de l'examen médical (quelle est la responsabilité du médecin qui déclare une personne "apte" à faire de la plongée ?), par la plongée elle-même (le plongeur a-t-il des responsabilités légales envers ses binômes ? en cas d'accident ? en cas de dommages matériels ?) vers les responsabilités du secouriste-plongeur (quels actes peuvent être posés ? quelles sont les limites ? est-on assuré si on commet une faute ?). Ce sont des aspects qui intéresseront certainement tous les médecins et plongeurs.

L'après-midi

Après un lunch (repas sandwiches pris sur place), une "table ronde" permettra de faire encore le point sur vos questions précises, avec les experts qui seront là pour éclaircir et débattre ces questions difficiles.

Programme

09h30 - 10h00 : Accueil et inscriptions

10h00 - 10h45 : Examen médical périodique du plongeur: valeur légale et responsabilité du médecin examinateur (Guy Vandenhoven)

10h45 - 11h30 : Responsabilité civile et/ou pénale du plongeur (François Jaeck)

11h30 - 12h15 : Premiers soins avec oxygène en cas d'accident de plongée – que disent les sociétés savantes internationales et les fédérations de plongée belges ? (Peter Germonpré, Olivier Goldberg, Catherine De Maeyer)

12h15 – 13h00: Premiers soins avec oxygène – que dit la loi belge ? (Marc Van Bouwelen)

13h00 - 14h00 : Lunch

14h00 - 16h00 : Table ronde et discussion

Les diapos seront en anglais. Les présentations se donnent dans la langue de l'orateur. Une accréditation INAMI pour les médecins (rubrique 6 Ethique/Economie) est demandée.

Inscription obligatoire !

L'inscription à la journée scientifique est obligatoire, et doit être faite en remplissant le formulaire d'inscription sur le site www.sbmhs.be. Les conférences et le workshop sont gratuits pour les membres de la SBMHS. Une participation de 20€ sera demandée aux non-membres. Pour le lunch, 15 € est demandé.

Le montant de l'inscription et le lunch doivent être payés en avance par virement bancaire (voir le formulaire d'inscription).

Orateurs

Guy Vandenhoven



Guy Vandenhoven est diplômé Médecine Générale (KULeuven 1979). Après son post-graduat en Médecine Sportive et une spécialisation en médecine hyperbare et subaquatique, il rejoint l'industrie pharmaceutique pour en faire une carrière en en R&D. Après, son cabinet de médecine sportive et de plongée se développe de plus en plus. Il est président de la SBMHS, membre du bureau de la Commission Médicale LIFRAS (FEBRAS) et du bureau de la SKA, membre de VVS, FIMS en EUBS. Il est plongeur depuis 1976, CMAS/LIFRAS*** Scuba Instructor Level 1.

François Jaeck



Maître **François Jaeck** est Avocat à la Cour à Blois (France). Titulaire de troisièmes cycles universitaires en procédure civile et droit international, il est instructeur de plongée et Directeur Exécutif du DAN Europe Legal Network. Il intervient régulièrement dans le contentieux international lié à la plongée sous marine et dispose d'une expérience reconnue en la matière au travers de publications et conférences en France comme à l'étranger. Il est régulièrement invité au Salon international de la plongée sous-marine pour y animer des conférences au nom du DAN Europe.

Peter Germonpré



Médecin militaire, spécialiste en médecine hyperbare et subaquatique depuis 1991, **Peter Germonpré** est chef de service du Centre d'Oxygénothérapie Hyperbare de l'Hôpital Militaire de Bruxelles. Ancien président de l'EUBS et Directeur Médical du DAN Europe au Benelux, il est membre du bureau de la SBMHS depuis 2002. Il est auteur et co-auteur de nombreux articles et livres sur la médecine de la plongée et la médecine hyperbare.

Catherine De Maeyer



Catherine De Maeyer est cardiologue, médecin de revalidation et spécialiste en médecine hyperbare et subaquatique. Elle est présidente de la Commission Médicale de la NELOS.

Olivier Goldberg



Olivier Goldberg est spécialiste en médecine d'urgence et Chef de Clinique aux Service des Urgences de l'UZ Brussel. Il est président de la Commission Médicale de la LIFRAS.

Marc Van Bouwelen



Marc Van Bouwelen est infirmier SIAMU, licenciât en sciences médico-sociales et après des années d'expérience au Service des Urgences et Soins Intensif (dont la médecine hyperbare), il est maintenant Président de la Commission Technique de l'Art Infirmier du SPF Santé Publique. Il est également expert juridique soins infirmiers chez la NVKVV (Institut de Formation Continu pour infirmiers).

Conférences

Examen médical périodique du plongeur: valeur légale et responsabilité du médecin examinateur

L'examen médical initial ou périodique du plongeur demande une expertise spécifique de la part du médecin examinateur, en plus de certains examens médicaux. Si le médecin, disposant de cette expertise, déclare un plongeur « apte », quel est sa responsabilité en cas d'accident / incident d'ordre « médical » ?

Responsabilité civile et/ou pénale du plongeur

La pratique de la plongée sous-marine implique certains risques, pas toujours évitables. Un groupe de plongeurs prépare et exécute une sortie de plongée – ils doivent juger les risques et prendre des mesures adéquates pour les minimiser. Dans chaque pays, les règles et la législation peuvent différer, et il est nécessaire de les connaître. A l'aide d'exemples concrets, ces principes seront illustrés.

Premiers soins avec oxygène en cas d'accident de plongée – que disent les sociétés scientifiques internationales et les fédérations de plongée belges ? Et qu'en est-il de la Loi Belge ?

Depuis quelques années, la législation belge considère l'oxygène comme un « médicament », ce qui rend l'achat et le remplissage de bouteilles d'oxygène très difficile pour les plongeurs. Également, depuis un avis récent de la Commission Technique de l'Art Infirmier, l'administration d'oxygène en cas d'accident de plongée, par les plongeurs, est considéré un « acte infirmier » ou « médical », et donc serait interdite à toute personne « non-(para)médicale ». C'est un dilemme qui devra être résolu. Nous discutons des recommandations des fédérations de plongée, des institutions nationales et internationales d'aide médicale urgente, et nous essayerons d'obtenir une vision claire du point de vue de la législation belge.

RENDEZ-VOUS

Auditoire de l'Hôpital Militaire à Neder-over-Heembeek.

Situé au nord de Bruxelles, sur le Ring R0. Prenez la Sortie 6 (Vilvoorde-Koningslo-Militair Ziekenhuis). Puis, suivez la route vers le haut et aux feux, tournez à droite. Le premier rond-point vous conduit sur le parking des visiteurs. Entrez par l'entrée principale, un fléchage est prévu. L'Auditoire se trouve au C - I.

